



Le domaine FRI a déjà fait l'objet d'économies



URSULA SCHNEIDER SCHÜTTEL // CONSEILLÈRE NATIONALE, MEMBRE DU TEAM POLITIQUE DE FUTURE

Le Conseil fédéral se voit contraint de prendre des mesures d'économies. En 2024, il prévoit de réduire de 2% les dépenses faiblement liées, dont le domaine FRI. Ce faisant, il semble oublier que des économies massives ont déjà pu être réalisées dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Au cours des deux dernières années, plus d'un milliard de francs prévus pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation ont déjà été épargnés. En raison de l'exclusion d'«Horizon Europe», des reliquats de crédits de 665 millions de francs sont apparus en 2021. En 2022, ce sont 536 millions de francs qui n'ont pas été dépensés. Ces moyens financiers font partie d'un crédit d'engagement que le Parlement avait accordé en faveur du pôle de recherche et d'innovation suisse. De facto, ces fonds non investis ont contribué à l'assainissement du budget fédéral.

La non-association aux programmes de l'UE nuit durablement à la place scientifique suisse. Les pertes qui en résultent en termes de réseau et de réputation devraient être atténuées au niveau national. Les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation disposent d'instruments éprouvés pour soutenir la compétitivité. L'attractivité de nos hautes écoles est également en train de pâlir et il est difficile pour le Domaine des EPF de maintenir son rôle de leader dans des domaines de recherche clés. Le gouvernement national ne semble pas être conscient de cette situation et prévoit des économies supplémentaires à partir de 2024.

Ces coupes ne sont ni proportionnées, ni tournées vers l'avenir.

P. 2

RÉUTILISATION DES DONNÉES

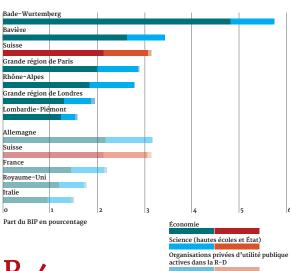
Une loi-cadre pour plus de clarté et d'efficacité

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) demande une loicadre pour réglementer la réutilisation des données à des fins secondaires. La Chambre haute a adopté la motion en hiver 2022, conformément à la recommandation du Conseil fédéral. L'objet sera soumis au Conseil national le mercredi de la deuxième semaine de session.

P.3

FAITS & CHIFFRES

Intensité de la R&D de la Suisse en comparaison internationale, 2019



P.4

PÉNURIE DE PERSONNEL QUALIFIÉ L'admission facilitée pour les professionnel·le·s étranger·ère·s est controversée

FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT Les règles d'admission aux HEP sur le banc d'essai

BUDGET FÉDÉRAL

Paquet Horizon: questions sur l'utilisation des moyens financiers

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46 info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2022

RÉUTILISATION DES DONNÉES

Une loi-cadre pour plus de clarté et d'efficacité

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) demande une loi-cadre pour réglementer la réutilisation des données à des fins secondaires. La Chambre haute a adopté la motion en hiver 2022, conformément à la recommandation du Conseil fédéral. L'objet sera soumis au Conseil national le mercredi de la deuxième semaine de session. Sa commission compétente recommande par 14 voix contre 6 et 2 abstentions l'adoption de l'intervention. La communauté scientifique soutient la création d'une loi-cadre qui promet davantage de clarté et d'efficacité dans le traitement des données.

De nos jours, les données sont collectées en permanence et partout, que ce soit lors d'un examen médical, d'un contact avec un service administratif, d'un voyage en train ou dans le cadre d'études scientifiques. La collecte et l'utilisation sont le fait d'acteurs privés, semi-publics et gouvernementaux. Ils utilisent les données collectées à leurs propres fins et en tirent des bénéfices et de nouvelles connaissances. Les données sont considérées à juste titre comme l'or du 21ème siècle.

Cette matière première doit donc être utilisée de la manière la plus sûre et efficace possible. Une problématique se fait toutefois jour et révèle des lacunes : la réutilisation des données. La CSEC du Conseil des Etats souhaite réguler ce domaine à l'aide d'une loi-cadre. Le mercredi de la deuxième semaine de session, le Conseil national se penchera en tant que deuxième conseil sur la motion y relative. Sa commission compétente soutient la motion par 14 voix contre 6 et 2 abstentions.

Libérer les données de leurs silos

La collecte et l'enregistrement des données se déroulent en grande partie dans le cadre de structures isolées, raison pour laquelle on parle de silos de données. Dans ce contexte, la possibilité de réutiliser des données est souvent peu prise en compte. Une grande partie du potentiel de cette ressource renouvelable est ainsi sous-utilisée. Pour exploiter pleinement

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande d'adopter la motion 22.3890 «Loi-cadre sur la réutilisation des données». La communauté scientifique reconnaît la nécessité d'une réglementation intersectorielle sur la réutilisation des données, et y voit des opportunités pour le pôle suisse de recherche.

la valeur des données, il est nécessaire de veiller dès le départ à leur interopérabilité, et elles doivent être suivies, classées et partagées dans l'optique d'une réutilisation.

D'un grand intérêt pour la recherche

En ce qui concerne les données produites et utilisées dans le domaine de la recherche, la Suisse dispose d'une stratégie «Open Research Data» (ORD) élaborée par swissuniversities, le Fonds national suisse, le domaine des EPF et les Académies des sciences. L'accès libre et la réutilisation des données sont des éléments centraux de cette stratégie ORD. Toutefois, les données qui n'ont pas été explicitement collectées à des fins de recherche peuvent également intéresser la science. Par exemple, les données issues des réseaux sociaux seraient instructives pour étudier la manière dont certaines actualités influencent la formation de l'opinion politique ou la polarisation du débat public. Ou encore, la mise en relation de données sur la santé avec des données d'enquêtes sociologiques pourrait aider à mieux comprendre l'impact de la santé sur les attitudes et le comportement

Une réglementation générale manque

Le respect de la protection des données joue un rôle central, notamment en ce qui concerne les données à caractère personnel. La loi actuelle sur la protection des données limite à une fin spécifique l'utilisation des données personnelles. La réutilisation intersectorielle nécessite une réglementation propre, car son intérêt n'est généralement pas évident lors de la récolte des données. La loi-cadre doit réglementer et promouvoir les possibilités technologiques actuelles afin de pouvoir créer des structures juridiquement sûres et dignes de confiance. Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats sont d'accord sur le fait qu'une réglementation générale est nécessaire pour promouvoir la réutilisation des données à des fins secondaires. Lors du débat au Conseil des Etats, le chancelier a déclaré que, en cas d'adoption de la motion, le Conseil fédéral examinerait «quelles infrastructures et autres conditions générales sont nécessaires pour une exploitation fiable et interopérable d'espaces de données, et par qui de telles infrastructures doivent être exploitées».

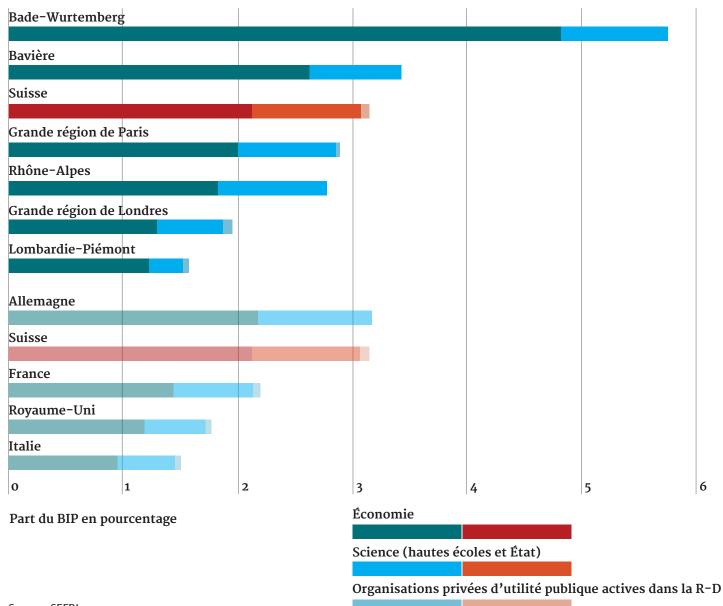
FAITS & CHIFFRES

La capacité d'innovation de la Suisse est relative d'une région à l'autre

L'intensité de R&D indique le rapport entre les dépenses dans le domaine de la recherche et du développement et le produit intérieur brut (PIB) d'un pays. Elle est donc considérée comme un marqueur essentiel de la capacité d'innovation d'un Etat ou d'une région. Le rapport «Recherche et innovation en Suisse» du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) montre que la Suisse présente l'une des intensités de R&D les plus élevées en comparaison internationale. La part des dépenses totales (publiques et privées) dans le domaine R&D par rapport au PIB sont de 3,15%. Seules la Suède (3,39%) et l'Allemagne (3,19%) se

situent au-dessus. Une comparaison avec les régions de tailles similaires orientées vers l'innovation relativise cette image. L'intensité de R&D dans la région voisine du Bade-Wurtemberg est presque deux fois plus élevée (5,76%) et celle de la Bavière dépasse également la Suisse avec un taux de 3,43%. L'agglomération parisienne (2,9%) et la région Rhône-Alpes (2,77%) la suivent de près. Ces différences s'expliquent notamment par les dépenses en R&D des entreprises dans les régions.

Intensité de la R&D de la Suisse en comparaison internationale, 2019



Source: SEFRI

PÉNURIE DE PERSONNEL QUALIFIÉ

L'admission facilitée pour les professionnel·le·s étran-ger·ère·s est controversée

Le Conseil fédéral veut modifier la loi sur les étrangers et l'intégration afin d'introduire une admission facilitée au marché suisse du travail pour les titulaires étranger·ère·s d'un diplôme universitaire suisse. Il souhaite ainsi lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le Conseil national a appuyé ce projet lors de la session de printemps 2023, mais l'a étendu à tous les diplômes de formation du degré tertiaire (bachelor, master, doctorat, brevets ou diplômes fédéraux, diplômes ES). Cette proposition a été bien accueillie par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E), qui a proposé son adoption dans le cadre d'un co-rapport à la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E). La CIP-E recommande toutefois à la chambre haute, par 8 voix contre 3 et une abstention, de ne pas entrer en matière sur le projet. Selon elle, il n'est pas nécessaire d'agir, car les autorisations nécessaires pourraient être obtenues dans le cadre des contingents existants. La Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration est à l'ordre du jour du lundi de la deuxième semaine de session du Conseil des Etats. Le Réseau FUTURE soutiendrait en principe l'admission facilitée des professionnel·le·s étranger·ère·s titulaires d'un diplôme tertiaire suisse.

BUDGET FÉDÉRAL

Paquet Horizon: questions sur l'utilisation des moyens financiers

En raison de la non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe», les comptes fédéraux présentent pour l'année 2022 des reliquats de crédits de plus de 536 millions de francs. A l'origine, ces moyens financiers avaient été approuvés par le Parlement dans le cadre d'un crédit d'engagement pour la participation à «Horizon Europe» et aux programmes qui y sont liés. Pourtant, en 2021 déjà, 665 millions de francs budgétisés pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation sont restés dans les caisses de l'Etat. Par le biais d'une motion, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a donc demandé plus de transparence concernant les moyens financiers utilisés et non utilisés du paquet Horizon. La commission sœur du Conseil des Etats propose toutefois à son conseil de rejeter la motion par 6 voix contre 0 et 6 abstentions. Elle estime qu'il est déjà possible de suivre l'utilisation des fonds correspondants. Le Conseil des Etats traitera cet objet au cours de la deuxième semaine de session.

FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les règles d'admission aux HEP sur le banc d'essai

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) souhaite introduire, par le biais d'une motion, l'accès sans examen des titulaires d'une maturité professionnelle (MP) aux hautes écoles pédagogiques (HEP). Elle espère ainsi pouvoir atténuer la pénurie d'enseignant·e·s du niveau primaire. Le Conseil national a adopté l'intervention au printemps 2023 et, simultanément, a approuvé un postulat de commission selon lequel le Conseil fédéral doit examiner les règles d'admission dans les HEP et leur amélioration en collaboration avec la CDIP. La CSEC du Conseil des Etats souhaite d'abord prendre connaissance de ce rapport et recommande donc de rejeter la motion de sa commission sœur par 8 voix contre 3 et une abstention. Le Conseil fédéral propose également de rejeter cette motion. Il s'est toutefois toujours déclaré prêt à examiner les questions soulevées en collaboration avec la CDIP, car la formation des enseignant·e·s relève de la compétence des cantons. Le Conseil des Etats se prononcera sur cette demande le mercredi de la deuxième semaine de la session.

Recommandation de vote

Le Réseau FUTURE recommande de rejeter la motion, car une réglementation nationale outrepasserait le principe fondamental de la compétence cantonale en matière de formation dans les hautes écoles pédagogiques. La révision des règles d'admission en collaboration avec les cantons est une proposition plus ciblée pour lutter contre la pénurie d'enseignant·e·s, qui varie d'un canton à l'autre.

EN BREF

La loi sur le fonds Horizon est suspendue

La consultation sur l'avant-projet de loi sur le fonds Horizon est terminée. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a pris connaissance des résultats lors de sa séance de la fin du mois de mars et a décidé de suspendre la suite des débats sur le projet, et ceci jusqu'à nouvel avis. Compte tenu de l'évolution de la politique européenne du Conseil fédéral, la commission entend ainsi réaffirmer sa volonté de s'associer au programme-cadre de l'UE «Horizon Europe». Dans la même logique, elle a décidé de suspendre la motion pour un «Programme suisse pour une recherche et une innovation d'excellence».